

**Arrêté municipal n° A-2025-120
Portant délégation de fonction
De Madame Chiara STEFANI**

LE MAIRE DE HERY SUR ALBY

Le Maire de la commune d'HERY SUR ALBY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020, date à laquelle a été procédée l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Vu l'arrêté n° 2022-72 portant délégation de fonction à Madame Chiara STEFANI

Vu le retrait de la délégation de fonction de Mme Julie SURREAUX,

Arrête

Article 1^{er} – L'arrêté n° 2022-72 est retiré.

Article 2^e – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des collectivités territoriales Madame Chiara STEFANI, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Le suivi du périmètre d'études zone 1 AU,
- Le suivi du PLUI en liaison avec le Grand Annecy,
- Et la communication (suivi du site et bulletins municipaux).

Elle assurera ces fonctions de conseiller délégué à compter du 1^{er} novembre 2025

Article 3. - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et sera transmis pour visa à Monsieur le Préfet, à Madame la Releveur Municipal.

Article 4. – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Héry sur Alby,
Le 13 octobre 2025
Le Maire,
Jacques ARCHINARD



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le :
Signature de l'agent :

17/10/2025